



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.483/6



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 janvier 2021
Original : Anglais

22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Vidéoconférence, 15-16 décembre 2021

Rapport de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2021

Table des matières

	Pages
Rapport	1-16
Annexes	
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Agenda de la 22 ^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD	

Introduction

1. La 22^e réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue les 15 et 16 décembre 2020 par vidéoconférence. La liste des participants figure en Annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par M^{me} Ivana Stojanovic (Monténégro), Présidente du Comité de pilotage de la CMDD, le 15 décembre 2020 à 9 h 30, heure locale à Athènes, Grèce (GMT+2).

3. En accueillant les participants, M. Gaetano Leone, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) – Secrétariat de la Convention de Barcelone, a exprimé sa gratitude au Monténégro, qui fait preuve de leadership et d'engagement, pour sa généreuse invitation à accueillir la réunion à Podgorica. Le Secrétariat a toutefois été contraint de décliner cette offre au profit d'une réunion virtuelle en raison de la situation de force majeure et des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19.

4. Le Coordonnateur a estimé que la réunion était une étape importante dans le cadre de l'examen des progrès accomplis au cours des six derniers mois et a présenté les perspectives concernant les travaux de la CMDD et de son Comité de pilotage, en s'appuyant sur les orientations et les conseils du Comité en vue de la préparation de la 19^e réunion de la CMDD.

5. Il a déclaré que, malgré la pandémie de COVID-19, le Secrétariat continuait de fournir des produits remarquables dans le cadre des travaux intégrés effectués conformément au programme de travail convenu lors de la 21^e Conférence des Parties (CdP 21), afin que la CdP 22, qui se tiendra en décembre 2021, soit en mesure de parvenir à des résultats pertinents.

6. Le Coordonnateur a insisté sur l'importance de cet exercice biennal pour atteindre les résultats attendus de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PNUE/PAM ainsi que pour préparer la SMT 2022-2027, sous la direction du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, avec la mobilisation de toutes les composantes du PNUE/PAM et ses principaux partenaires, parallèlement aux évaluations à mi-parcours, participatives et reposant sur des indicateurs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables (Plan d'action régional CPD).

7. Il a indiqué que le PNUE avait publié en octobre 2020 le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED), préparé par le Centre d'activités régionales (CAR) Plan Bleu, et que les organisations internationales avaient accordé une grande attention à la publication. Il a en outre souligné le succès de la collaboration entre le PNUE/PAM et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) concernant le réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) et son premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1), lequel a été publié en même temps que son résumé à l'intention des décideurs, en novembre 2020, afin d'être présenté aux Parties contractantes et possiblement approuvé par la CdP 22. Se référant au nouveau site Web du PNUE/PAM, il a expliqué que ce dernier s'efforçait d'améliorer la communication en vue d'une plus grande visibilité des travaux effectués.

8. Le Coordonnateur a indiqué que l'exercice biennal 2020-2021 constituait une étape importante dans le cadre de l'agenda mondial sur l'environnement et le développement durable : 2021 marquera l'entrée dans la dernière décennie pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). Il a également évoqué les principaux processus internationaux, parmi lesquels la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, Kenya, février 2021), la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 26) (Glasgow, Royaume-Uni, 1^{er}-12 novembre 2021), la 15^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming, Chine, deuxième trimestre 2021), qui devrait

adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 comme première étape vers la Vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature », le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) (Marseille, France, 3-11 septembre 2021), et la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, Portugal), entre autres, et affirmé qu'ils offraient des possibilités de redressement après la pandémie de COVID-19, ainsi que pour faire entendre la voix de la Méditerranée en faveur d'une relance verte.

9. Le Coordonnateur a conclu ses remarques de bienvenue en exprimant sa chaleureuse gratitude au Comité de pilotage de la CMDD pour son rôle important au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

10. Dans ses remarques liminaires, M^{me} Ivana Stojanovic, en sa qualité de Présidente de la CMDD depuis la 18^e réunion de la Commission (tenue en juin 2019 à Budva), a remercié les membres du Comité de pilotage de la CMDD pour leur confiance envers le Monténégro. Elle a également remercié le Secrétariat pour la documentation préparée pour la réunion, ainsi que pour les progrès notables qui ont été réalisés concernant les décisions pertinentes de la CdP 21 et suite aux conclusions et recommandations de la 21^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD (vidéoconférence, 13 et 14 mai 2020).

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

11. La Présidente a présenté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, tel que figurant dans le document UNEP/MED WG.483/1 et annoté dans le document UNEP/MED WG.483/2. L'ordre du jour, tel que reproduit en Annexe II, a été adopté par les participants.

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD, examen des progrès réalisés pour la période mai – octobre 2020

12. Le Coordonnateur a présenté le document UNEP/MED WG.483/3 et a donné un aperçu des progrès accomplis au cours de la période allant de mai à octobre 2020. Il a déclaré que, suite à la récente ratification des amendements de 1995 à la Convention de Barcelone par la Bosnie-Herzégovine, l'on était parvenu à la ratification universelle des amendements à la Convention de Barcelone par toutes ses Parties contractantes. En outre, le Coordonnateur a invité les participants à utiliser leurs réseaux respectifs pour diffuser le RED, car le rapport est susceptible d'être perçu comme un signal en faveur d'efforts plus ambitieux et plus concrets.

13. Après avoir remercié à nouveau le Secrétariat pour le travail considérable accompli et la documentation substantielle, la Présidente a invité les membres du Comité de pilotage de la CMDD à commenter les progrès présentés et à rendre compte de leurs propres activités qui ont contribué à la mise en œuvre des décisions pertinentes de la CdP 21, ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD.

14. L'Italie a exprimé son soutien en faveur de la présentation du rapport du réseau MedECC pour approbation par la CdP 22, ainsi qu'en faveur de la promotion de l'interface science-politique sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée. La déléguée a évoqué les efforts menés par l'Italie au niveau national concernant la cohérence des politiques en matière de développement durable, notamment par des réformes législatives et structurelles ainsi que dans le cadre d'un processus participatif réunissant les autorités et les milieux universitaires dans des forums pour le développement durable aux niveaux national et local, appuyés par le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer. Elle a souligné les mesures en cours pour rendre les infrastructures portuaires écologiques, en précisant que sous la prochaine présidence du Groupe des Vingt (G20), une attention particulière serait portée à la création d'une zone de contrôle des émissions de soufre en Méditerranée, conformément à la Décision IG.24/8 adoptée lors de la CdP 21.

15. La Turquie a communiqué des informations sur son plan national de mise en œuvre des ODD, ainsi que sur l'initiative et la législation « Zéro déchet », et a indiqué que l'utilisation des sacs en plastique a considérablement diminué depuis l'instauration de frais liés à une telle utilisation. Elle a annoncé que la mise en œuvre du plan d'action national sur les déchets marins avait commencée, lequel comprend une feuille de route pour les produits en plastique à usage unique conformément à la directive correspondante de l'Union européenne. En outre, la Turquie travaille en collaboration avec le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) sur la préparation d'une stratégie nationale pour le déploiement des économies verte et bleue, en mettant l'accent sur les secteurs du bâtiment et du logement.

16. Le Maroc a souligné que les travaux du Secrétariat étaient d'une importance cruciale et a fait référence au plan national et aux dispositifs locaux (au niveau administratif régional) pour la planification côtière, ainsi qu'aux améliorations concernant la gestion et le recyclage des déchets et le traitement tertiaire des eaux usées. Le délégué a déclaré que la région méditerranéenne était sur la bonne voie et qu'ensemble il était possible de progresser vers une vision partagée d'écosystèmes marins et côtiers sains et productifs.

17. MEPIELAN (Mediterranean Programme for International Environmental Law and Negotiation) a fait état des progrès accomplis concernant le lancement des initiatives phares de la SMDD au titre de l'Objectif 6 « Gouvernance », notamment la signature d'un protocole d'accord avec le Bureau Méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MOI-ECSDE, partenaire du PNUE/PAM) pour la mise en œuvre de l'initiative phare de la SMDD visant à encourager l'adhésion à la Convention d'Aarhus, en vue notamment de la mise en œuvre de l'activité du protocole d'accord intitulée « Programme méditerranéen d'adhésion à la Convention d'Aarhus ». MEPIELAN a également fait référence aux publications régulières de son bulletin électronique, lequel, de pair avec le site Web¹, constitue une plateforme crédible de partage de connaissances largement consultée, qui met en évidence à plusieurs niveaux le travail important et novateur du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, contribuant à la visibilité de ce dernier.

18. Le secrétariat de l'UpM a indiqué que deux réunions ministérielles euro-méditerranéennes se tiendraient en 2021, l'une en février à Malte sur l'économie bleue, et l'autre en mars en Égypte sur l'environnement et l'action climatique. La déléguée a fait référence à la publication du rapport intitulé « 2020 à l'horizon ! Retour sur 14 années de coopération environnementale en Méditerranée : l'initiative Horizon 2020 pour une Méditerranée plus propre »². Concernant son Programme 2030 « Grenner Med », l'UpM a mentionné en particulier la promotion des emplois bleus dans le cadre des initiatives pour la Méditerranée occidentale et pour l'économie bleue en Méditerranée.

19. Au nom du Monténégro, la Présidente a annoncé la préparation des rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), ainsi que du Nouveau Programme des Nations Unies pour les villes. M^{me} Stojanovic a fait référence aux initiatives nationales sur l'économie bleue, qui suivent les principes de la GIZC, à la directive de l'Union européenne sur la planification de l'espace marin et à la directive-cadre européenne « Stratégie pour le milieu marin », notamment aux activités pilotes mises en œuvre en coopération avec le CAR/CPD et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP).

Conclusions :

i. Le Comité de pilotage de la CMDD a exprimé sa satisfaction pour les travaux accomplis au cours de la période allant de mai à octobre 2020 que lui a présenté le Secrétariat, ainsi qu'à l'égard des efforts constants, de l'engagement et des résultats fructueux obtenus jusqu'à présent, en coopération avec les Membres de la CMDD et d'autres partenaires, malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19.

¹ <http://www.mepielan-ebulletin.gr/>

² https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2020/10/H2020-report_FR.pdf

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

20. La Présidente a expliqué que le « Rapport sur des questions spécifiques » (document UNEP/MED WG.483/4) complète les sujets présentés dans le « Rapport d'avancement » (document UNEP/MED WG.483/3) avec des éléments de fond qui sont liés aux décisions de la CdP 21 et au mandat de la CMDD, pour examen et discussion par le Comité de pilotage de la CMDD.

A. Évaluation à mi-parcours de la SMDD

21. La Présidente a rappelé que la Décision IG.24/3 adoptée lors de la CdP 21 donne au Comité de pilotage de la CMDD un rôle de premier plan dans le cadre de l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD, qui est entreprise conjointement avec l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD, parallèlement à la préparation de la SMT 2022-2027.

22. Le Secrétariat a indiqué que l'Unité de coordination du PNUE/PAM et le CAR/CPD sont soutenus par des services de conseil pour effectuer les évaluations à mi-parcours participatives et reposant sur des indicateurs de la SMDD et du Plan d'action régional CPD. Sur la base des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD portant sur l'état des lieux et l'analyse des lacunes (document UNEP/MED WG.483/Inf.4) et des résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action CPD, les consultants ont rédigé une note sur la consultation des parties prenantes (document UNEP/MED WG.483/Inf.5) visant à appuyer la consultation des décideurs et des parties prenantes par divers moyens : i) une vaste enquête en ligne (en cours en novembre et décembre 2020) ; ii) des entretiens bilatéraux avec les composantes du PNUE/PAM ; et iii) des groupes de discussion (webinaires) pour échanger avec les membres de la CMDD et les partenaires du PNUE/PAM (prévus en janvier et février 2021).

23. Sur la base des principales conclusions préliminaires de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD (Annexe I au document UNEP/MED WG.483/4), les consultants ont donné un aperçu de la méthodologie et du travail effectué, dont les résultats préliminaires de l'enquête en ligne et les prochaines étapes. En outre, ils ont mené une session interactive en vue de mettre à l'essai avec le Comité de pilotage de la CMDD l'approche de consultation des parties prenantes.

24. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Comité ont formulé les remarques suivantes :

- d'un point de vue méthodologique, il a été recommandé d'établir des liens entre les différents paramètres en raison de leur interconnexion et de leur impact synergique sur la mise en œuvre de la SMDD et du Plan d'action régional CPD : par exemple, la volonté politique et le cadre institutionnel, les mécanismes financiers, les systèmes de suivi et de rapport, la sensibilisation et le plaidoyer ;
- l'importance de la dimension régionale a été évoquée à plusieurs reprises, car il pourrait s'avérer difficile d'évaluer les impacts de nombreuses activités et initiatives mises en œuvre aux niveaux national et local ;
- en ce qui concerne les lacunes et les possibilités recensées au préalable, des questions ont été soulevées quant à la manière dont les résultats des évaluations à mi-parcours seraient pris en compte dans la SMT 2022-2027 ;
- outre les lacunes et les possibilités, l'évaluation à mi-parcours devrait également viser à évaluer l'efficacité de la SMDD ;
- il a été proposé de mettre la SMDD en perspective avec les ODD pertinents, en abordant de manière intégrée les liens et la cohérence entre les orientations de la stratégie et les cibles des ODD.

25. Le Secrétariat a déclaré qu'il faudrait du temps et des efforts pour mener à bien le processus d'évaluations à mi-parcours en vue de la 19^e Réunion de la CMDD et de la CdP 22. Outre l'accent mis sur les lacunes et les opportunités, et conformément aux modalités convenues, il conviendra de présenter les résultats obtenus en utilisant les données disponibles, notamment le Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée, les initiatives phares de la SMDD et les activités et projets pertinents mis en œuvre par les partenaires et les composantes du PNUE/PAM.

Conclusions :

ii. **Le Comité de pilotage de la CMDD a accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre des évaluations à mi-parcours participatives et basées sur des indicateurs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD), prenant acte des présentations faites par le Secrétariat et des principales conclusions préliminaires desdites évaluations. Le Comité a recommandé de faire tout le possible pour que les deux rapports d'évaluation soient finalisés à temps pour être soumis à l'examen de la 19e Réunion de la CMDD, en accordant une attention particulière à la nécessité de mettre en évidence les réalisations et les lacunes, ainsi que les recommandations visant à combler les lacunes au cours de la période restante.**

iii. **Considérant que l'efficacité est d'une importance capitale au-delà de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SMDD et du Plan d'action régional CPD (réalisations et lacunes), le Comité a invité le Secrétariat à lancer une réflexion sur la manière dont les résultats des évaluations à mi-parcours peuvent alimenter la préparation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), en encourageant les liens et les échanges entre ces importants processus régionaux.**

B. Le Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert

26. La Présidente a rappelé que la 21^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour préparer et lancer le Prix méditerranéen pour les entreprises vertes, comme prévu par la Décision IG.24/3 adoptée lors de la CdP 21.

27. Le Secrétariat a indiqué que le CAR/CPD prépare le Prix conformément au plan de travail défini lors de la précédente réunion du Comité de pilotage de la CMDD. La préparation a pris un léger retard, ce qui a eu une incidence sur la date de lancement du Prix, qui a été reportée au début de l'année 2021. Le CAR/CPD a expliqué qu'une équipe de communication soutient la définition de l'identité visuelle du Prix et la stratégie de diffusion et de participation des parties prenantes. Les propositions concernant le nom et le logo du Prix sont en cours de préparation, et les critères de sélection, tels qu'ils figurent à l'Annexe III du document UNEP/MED WG.483/4, sont en cours d'élaboration avec le soutien d'un expert juridique. Comme convenu précédemment, le réseau méditerranéen des villes Med Cités (partenaire du PNUE/PAM, observateur à la CMDD) devrait être consulté pour les critères concernant les autorités locales.

28. Le Comité de pilotage de la CMDD a exprimé son appréciation pour le travail accompli et son soutien à cette initiative phare, et a estimé qu'il fallait poursuivre les efforts entrepris pour élaborer et affiner le projet de critères de sélection. En ce qui concerne les critères de base pour la catégorie des entreprises, il a été suggéré de remplacer « l'entreprise durable est rentable » par « l'entreprise durable est saine et rentable ». S'agissant des critères supplémentaires sur le « système de travail équitable », il a été suggéré d'ajouter « l'égalité en matière d'emploi » et les « possibilités d'apprentissage pour les employé(e)s » aux « conditions d'emploi décentes ». Un autre terrain à étudier serait de se concentrer davantage sur l'environnement marin et côtier, qui reste le mandat principal du PNUE/PAM.

Conclusions :

iv. **Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note et s'est félicité des travaux accomplis et des perspectives concernant le Prix méditerranéen des entreprises vertes, invitant le Secrétariat (CAR/CPD) à poursuivre les travaux d'élaboration du projet de liste de critères, tout en s'engageant à fournir un soutien suffisant afin que la première édition du Prix puisse être organisée, comme prévu, en 2021.**

v. **Le Comité a recommandé d'inviter, le cas échéant et si les règles le permettent, les candidats présélectionnés à la 19e Réunion de la CMDD afin que les membres de la Commission dialoguent avec les entrepreneurs verts.**

vi. Le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat d'inclure le réseau ANIMA Investment Network (Membre de la CMDD) dans le jury du Prix, et a proposé d'organiser une rotation des membres du jury et d'envisager la possibilité d'inclure les lauréats dans le jury des prochaines éditions du Prix.

C. Études d'évaluation

Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)

29. Souhaitant la bienvenue au Professeur Wolfgang Cramer, intervenant invité, qui est l'un des deux coordinateurs du réseau MedECC, la Présidente a mentionné que c'était la deuxième fois que le Comité de pilotage de la CMDD avait l'occasion d'interagir directement avec le réseau.

30. Après une présentation du parcours et des travaux les plus récents du MedECC, notamment les principales conclusions du rapport MAR1, M. Cramer a présenté les perspectives et les actions possibles qui permettraient au MedECC de poursuivre sa mission visant à consolider les connaissances scientifiques sur le climat et l'environnement dans le prolongement de la publication du MAR1, comme cela a été résumé dans le document UNEP/MED WG.483/4.

31. Le Coordinateur du MedECC a souligné l'ambition du réseau de soutenir des stratégies en faveur du développement durable, car des réponses plus efficaces aux changements climatiques et environnementaux permettront non seulement une atténuation plus poussée des facteurs de changements environnementaux tels que les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi une meilleure adaptation aux effets de ces changements. M. Cramer a déclaré que la pauvreté, les inégalités et les déséquilibres entre les genres entravent actuellement l'instauration d'un développement durable et la résilience climatique dans les pays méditerranéens, et que la culture est un facteur clé du succès des politiques d'adaptation dans le cadre multiculturel très diversifié du bassin méditerranéen. Les politiques d'adaptation au climat et de résilience environnementale sont susceptibles de porter atteinte aux droits humains ; elles doivent tenir compte de questions telles que la justice, l'équité, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la redistribution.

32. M. Cramer a déclaré qu'une plateforme de soutien plus solide est nécessaire pour que les décideurs politiques s'impliquent de façon constructive et représentative, aussi bien au cours de la phase initiale d'évaluation que lors de la communication finale sur les activités entreprises par le MedECC. L'engagement des scientifiques et des experts dépend d'une bonne interface avec les décideurs politiques, d'un soutien financier suffisant de la part des institutions promotrices et de l'officialisation ou de l'institutionnalisation du MedECC.

33. Il a été noté que le MedECC a reçu le « Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe 2020 » conjointement à la Commission internationale contre la peine de mort.

34. Au cours de la discussion qui a suivi, le Comité de pilotage de la CMDD a exprimé son ferme soutien au MedECC, qui apporte des réponses à des besoins importants des décideurs politiques et du PNUE/PAM.

35. L'Italie, qui a réaffirmé son engagement, a déclaré que la dynamique devrait être maintenue après le succès de la discussion plénière d'octobre 2020 et la publication ultérieure du MAR1.

36. L'UpM a abordé la préparation du deuxième accord de coopération avec le Plan Bleu en vue de soutenir le Secrétariat du MedECC à Marseille, ainsi que les activités menées en matière de communication et de diffusion, notamment dans le cadre du Sommet « Une planète », qui se tiendra le 11 janvier 2021 en France, la prochaine réunion sur l'action en faveur du climat et de l'environnement dans la région euro-méditerranéenne qui devrait se tenir en mars 2021, et le Congrès mondial de la nature de l'UICN.

37. Le Secrétariat a exprimé sa reconnaissance au MedECC, qui a fourni un travail fondamental répondant aux besoins des décideurs politiques, et a félicité le réseau indépendant pour son bon niveau de consultation et de communication.

38. Le Secrétariat a fait référence à une conclusion de la 90^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (vidéoconférence, 12-13 novembre 2020) exhortant les Parties contractantes à apporter leur soutien à l'achèvement du rapport MAR1 et de son résumé à l'intention des décideurs politiques, en vue de l'approbation éventuelle de ce dernier à la CdP 22.

Conclusions :

vii. Le Comité de pilotage de la CMDD a de nouveau exprimé sa satisfaction pour les travaux accomplis par les Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC), et a manifesté son accord avec la recommandation de la 90^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone exhortant les Parties contractantes à apporter leur soutien à l'achèvement du Premier rapport méditerranéen d'évaluation (MAR1), en vue de l'approbation éventuelle de la version révisée de son résumé à l'intention des décideurs (SPM) lors de la COP 22.

viii. Le Comité a recommandé au Secrétariat et au MedECC de poursuivre leurs efforts pour soutenir une diffusion et une communication à grande échelle du MAR1 et des messages clés de son SPM, et s'est engagé à faire appel aux canaux de ses membres pour améliorer une telle diffusion.

Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED)

39. Lors de cette session, le Secrétariat (Plan Bleu) a présenté les principales conclusions du RED, notamment de nouvelles infographies complètes sur les multiples pressions exercées sur l'environnement, sur la pollution, sur les changements climatiques et sur la biodiversité.

40. Le Plan Bleu a expliqué que, par rapport à des scénarios sans intervention, la mobilisation des parties prenantes a permis d'améliorer l'état de l'environnement et du développement dans la région méditerranéenne ; la capacité à rassembler les connaissances et à les utiliser dans l'élaboration des politiques s'accroît. Toutefois, il convient d'intensifier considérablement ces efforts pour réaliser les ODD et mettre en œuvre la SMDD dans la région. La pandémie de COVID-19 va exacerber les difficultés déjà existantes, et la Méditerranée reste une zone sensible face aux effets des changements climatiques, au déclin de la biodiversité et au stress hydrique, ainsi qu'aux inégalités et aux migrations, dans le contexte d'une économie à carbone, qui dépend de la consommation d'énergie et des importations alimentaires. Le Plan Bleu a rappelé les recommandations du RED, à savoir : améliorer et généraliser les mesures de protection et de restauration des écosystèmes marins et côtiers ; appliquer et faire respecter la législation, et traduire les engagements internationaux, régionaux et nationaux en actions locales adaptées au contexte territorial ; investir dans les transitions vers des économies circulaires, sobres en carbone, vertes et bleues. Il a expliqué que les connaissances rassemblées dans le rapport serviront à préparer les scénarios de l'étude prospective MED 2050. Enfin, le Plan Bleu a décrit la CMDD comme un forum important pour promouvoir les interfaces entre science, politique et société en matière d'environnement et de développement.

41. Le Maroc, après avoir félicité le Plan Bleu pour la publication du RED, a encouragé le Secrétariat à traduire en arabe les messages clés et le résumé à l'intention des décideurs, et à multiplier les efforts de diffusion au niveau national.

Conclusions :

ix. Le Comité de pilotage de la CMDD a demandé à ses membres et, par leur intermédiaire, aux Membres de la CMDD, de soutenir la communication et la diffusion du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) auprès des décideurs de la région et des pays méditerranéens.

x. Le Comité s'est en outre dit favorable à la mise en œuvre de toute action complémentaire envisagée dans le cadre des propositions ou initiatives spécifiques des Membres de la CMDD pour soutenir la diffusion du RED et de produits de communication connexes.

Étude de prospective MED 2050

42. Le Secrétariat (Plan Bleu) a présenté les activités prévues et réalisées dans le cadre de l'étude prospective MED 2050 qui sont décrites dans les documents UNEP/MED WG.483/3 et UNEP/MED WG.483/4.

Conclusions :

xi. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité et a pris note des activités prévues pour la réalisation de l'étude prospective MED 2050, encourageant le Secrétariat (Plan Bleu) à examiner plus avant les répercussions de la crise de la COVID-19 pour mieux reconstruire et parvenir à une renaissance verte dans la région méditerranéenne.

xii. Le Comité a demandé à ses membres et, par leur intermédiaire, aux Membres de la CMDD, de participer et de soutenir les travaux entrepris dans le cadre de l'étude prospective MED 2050 en examinant régulièrement les résultats intermédiaires.

D. Introduction par la Division scientifique du PNUE de la « Salle de situation de l'environnement mondial » (WESR)

43. La Présidente a expliqué que, comme recommandé par la 21^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a invité des représentants de la division scientifique du PNUE à présenter, au moyen de démonstrations interactives en direct, la « Salle de situation de l'environnement mondial » (WESR), le Système de communication d'informations sur les indicateurs pour les ODD (IRIS) et l'étude prospective « Measuring Progress II ». Les démonstrations et les présentations en direct ont permis de donner un aperçu général des plateformes et des outils susmentionnés ainsi que des informations spécifiques sur chacun d'entre eux.

44. Au cours de la discussion qui a suivi, l'Italie, après avoir indiqué que le Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer n'avait pas encore utilisé ces outils, a soulevé des questions quant à la façon de les promouvoir aux niveaux national et régional tout en veillant à limiter la duplication des efforts de rapportage. Les représentants du PNUE ont expliqué que le Programme pour les mers régionales assure une coordination mondiale du rapportage sur des indicateurs de l'ODD 14, ainsi que des liaisons avec les bureaux nationaux de statistiques. Les données environnementales nationales et régionales peuvent être facilement transférées vers le WESR sans duplication des efforts.

45. En réponse aux problèmes signalés par le Monténégro concernant l'utilisation du Système de communication d'informations sur les indicateurs pour les ODD dans le passé, les représentants du PNUE ont expliqué que ce système a été considérablement amélioré ces cinq dernières années afin de répondre aux besoins spécifiques exprimés par les pays. En outre, des canaux ont été créés entre le WESR et IRIS, lequel est intégré au premier. Le WESR correspond à la troisième génération du portail « Environment Live » du PNUE, qui est désormais plus réactif et permet le partage de données et de connaissances en temps réel, en reliant plusieurs sources et centres de données.

46. Après avoir remercié les intervenants invités pour leurs présentations, MEPIELAN a indiqué que les divisions scientifique et juridique du PNUE devraient coopérer concernant le WESR, et a souligné l'importance de produire des connaissances de façon participative (par exemple, la science citoyenne) aux fins du suivi de la mise en œuvre des mesures politiques et législatives relatives à l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Il a mentionné en particulier l'indicateur 17.14.1 « Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de

développement durable », concernant lequel le PNUE est l'organisme responsable et travaille en étroite coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Conclusions :

xiii. Le Comité de pilotage de la CMDD a accueilli avec satisfaction les démonstrations interactives de la Division scientifique du PNUE sur la « Salle de situation de l'environnement mondial » (World Environment Situation Room – WESR), le Système d'information sur les rapports sur les indicateurs pour les Objectifs de développement durable (Indicator Reporting Information System for Sustainable Development Goals – IRIS pour les ODD) et le rapport d'évaluation « Mesurer les progrès II » (Measuring Progress II), et a recommandé au Secrétariat d'envisager l'inclusion de sessions interactives similaires dans l'ordre du jour provisoire de la 19^e Réunion de la CMDD.

xiv. Le Comité a également salué les efforts déployés par le Secrétariat pour collaborer avec les Divisions globales du PNUE et exploiter cette collaboration, notamment à l'appui des activités liées au suivi, à l'évaluation et à la prospective du PNUE/PAM.

E. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration des indicateurs de consommation et production durables

47. Le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) a présenté les activités prévues et entreprises, conformément à la Décision IG.24/3 adoptée lors de la CdP 21, en ce qui concerne le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ainsi que l'intégration des indicateurs de consommation et de production durables ; les activités sont énumérées dans le document UNEP/MED WG.483/4.

48. Le Plan Bleu a fait état de la préparation de fiches actualisées qui permettront d'informer sur les tendances méditerranéennes en vue de la préparation des scénarios de l'étude prospective MED 2050.

49. Suite aux recommandations formulées par la 21^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD, à savoir élaborer des indicateurs relatifs aux conséquences de la pandémie de Coronavirus et aux relations entre la santé et l'état de l'environnement, ainsi qu'évaluer l'opportunité d'inclure des indicateurs juridiques dans le Tableau de bord, le Plan Bleu a émis des réserves. En effet, non seulement ces activités ne font pas partie du programme de travail, mais les données sur les conséquences de la crise de la COVID-19 sont insuffisantes. Comme convenu lors de la CdP 21, le Secrétariat donnera la priorité à la mise à jour du Tableau de bord et de ses indicateurs.

50. Le Plan Bleu et le CAR/CPD ont indiqué que dix indicateurs étaient communs aux deux listes d'indicateurs (c'est-à-dire la liste relative à la SMDD et celle concernant la consommation et la production durables).

51. Le CAR/CPD a expliqué qu'après la révision de la liste des indicateurs de consommation et de production durables et la mise à jour de la base de données, des fiches sont en cours de préparation en vue de leur inclusion dans l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement géré par le Plan Bleu.

52. Le CAR/CPD a précisé que la disponibilité des données (c'est-à-dire les données fournies par les pays et le nombre d'années qu'elles couvrent) est en voie d'amélioration, bien que certains indicateurs de niveau II des ODD n'ont pas d'ensemble complet de sous-indicateurs. Le CAR/CPD s'appuie sur des programmes de suivi à long terme pour obtenir des ensembles de données permanents, ainsi que pour prendre en compte les indicateurs pertinents des ODD pour l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD. Le CAR/CPD prépare également une proposition en vue d'éventuelles modifications de la liste des indicateurs de consommation et de production durables.

53. Au cours de la discussion qui a suivi, l'Italie a demandé des éclaircissements sur les liens entre le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement. Il a été expliqué qu'une nouvelle dynamique reposant sur les partenariats existants

et futurs avec les institutions régionales spécialisées, les observatoires et instituts de statistiques nationaux et les composantes du PNUE/PAM a été lancée pour renforcer les fonctions de l'observatoire régional. Une nouvelle version du site Web de l'observatoire régional est en cours de finalisation : <https://www.obs.planbleu.org/en/>.

54. MEPIELAN a déclaré que, pour effectuer le suivi des conséquences de la COVID-19 ainsi que des relations entre la santé humaine et l'état de l'environnement, il convient de prendre en compte les indicateurs juridiques liés au commerce illégal d'espèces sauvages et au changement d'affectation des terres (par exemple la déforestation, l'expansion agricole et la fragmentation de l'habitat), ainsi que les interactions entre la santé de la faune et la santé humaine concernant lesquelles le changement d'affectation des terres est un facteur clé de l'émergence de maladies zoonotiques. Le Plan Bleu a répondu qu'une analyse documentaire a été initiée, mais qu'à ce stade, il est encore difficile de suivre ces questions en raison du manque de données. La possibilité d'inclure de nouveaux indicateurs dans le Tableau de bord sera étudiée lors de la préparation du programme de travail pour 2022-2023.

Conclusions :

xv. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est félicité et a pris note des activités présentées par le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) en vue de l'intégration des indicateurs de consommation et production durables dans le tableau de bord méditerranéen de la durabilité ainsi que de la préparation des fiches analytiques des indicateurs en vue de la 19^e Réunion de la CMDD.

xvi. Le Comité a demandé au Secrétariat de le tenir régulièrement informé et de le consulter sur les activités entreprises et les résultats obtenus concernant le tableau de bord méditerranéen de la durabilité et l'intégration des indicateurs de CPD, ainsi que sur les travaux réalisés et les perspectives en vue de compléter éventuellement le tableau de bord par des indicateurs liés aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et par des indicateurs juridiques pertinents.

F. Structures et processus pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays méditerranéens

55. La Présidente a rappelé que, lors de sa 21^e réunion, le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé huit Parties contractantes et membres de la CMDD qui n'avaient pas encore contribué à la consultation lancée par le Secrétariat sur la transposition, la mise en œuvre et le suivi des ODD au niveau national à le faire, afin de permettre au Secrétariat de conclure ce processus et de rédiger un document de synthèse. La Présidente a précisé que ce sujet était inclus dans le document UNEP/MED WG.483/4 et que le projet de document de synthèse préparé par le Secrétariat figurait dans le document UNEP/MED WG.483/5.

56. Le Secrétariat a indiqué que le projet de document de synthèse, soumis au Comité de pilotage de la CMDD pour examen et commentaires en vue de sa finalisation et de sa soumission éventuelle pour discussion lors de la 19^e réunion de la CMDD, reposait sur des éléments recueillis auprès de seize pays du bassin méditerranéen, ainsi que sur les conclusions des deux premières éditions du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) réalisées par le Plan Bleu avec la France, le Monténégro et le Maroc en 2016-2017 et avec l'Albanie, l'Égypte et la Tunisie en 2018-2019. Ce projet de document de synthèse détermine les points communs entre les pays méditerranéens pour ce qui est des réalisations, des difficultés et des enseignements tirés de la transposition, de la mise en œuvre et du suivi des ODD au niveau national, ainsi que les spécificités nationales qui peuvent être utiles à d'autres pays, selon une démarche d'apprentissage par les pairs.

57. Au cours de la discussion qui a suivi, le Maroc a approuvé les conclusions du projet de document de synthèse, lequel résulte de travaux intéressants et fournit des informations sur les expériences de divers pays du bassin méditerranéen. Le délégué a expliqué qu'en raison de la difficulté de faire participer tous les départements ministériels à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), il a été décidé de placer le Conseil national du développement durable sous la présidence du Chef du gouvernement et de créer un comité de suivi et un comité pour la promotion des ODD.

Il existe désormais une plateforme nationale efficace dans laquelle tous les départements ministériels sont représentés par des points de contact.

58. L'Italie a indiqué que le projet de document de synthèse était le résultat d'un exercice très intéressant et que la plupart des pays méditerranéens considéraient le Programme 2030 comme le cadre de référence en matière de développement durable, privilégiant les ODD à la SMDD. La déléguée a approuvé les lacunes communes recensées, par exemple concernant le manque de coordination interne au niveau ministériel et le fait que les ministères de l'environnement ne sont au premier plan malgré l'importance de leur rôle. L'Italie a encouragé le Secrétariat à préparer un document de synthèse à des fins de communication, assorti d'un résumé des messages clés à transmettre à la CdP 22 et aux instances internationales pertinentes, et à faire des efforts de diffusion pour promouvoir les instruments essentiels élaborés par les mers régionales, tels que la SMDD dans le cadre du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

Conclusion :

xvii. Le Comité de pilotage de la CMDD a accueilli favorablement le projet de document préparé par le Secrétariat sur la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement durable en Méditerranée, et a encouragé cinq Membres de la CMDD représentant des Parties contractantes (à savoir Chypre, l'Espagne, la Libye, Monaco et la Slovénie) à apporter leurs contributions afin que le Secrétariat puisse finaliser le document de synthèse en vue de sa présentation à la 19e Réunion de la CMDD et préparer des actions de communication pertinentes au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et au-delà aux niveaux régional et mondial. Le Comité a recommandé que la 19e Réunion de la CMDD accorde une attention particulière à ce document en vue de sa présentation éventuelle à la COP 22.

G. La réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée

59. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que « la réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de COVID-19 » figure dans le document UNEP/MED WG.483/Inf.7, qui est résumé dans le document UNEP/MED WG.483/4.

60. À travers une présentation Power Point, le Secrétariat a fourni un résumé des orientations stratégiques de la réponse du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée.

61. Au cours de la discussion qui a suivi, MEPIELAN a déclaré que les premier et deuxième thèmes de ce document utile, à savoir « La phase d'urgence médicale et humanitaire » et « Un changement transformateur pour la nature et les populations » pourraient être regroupés afin de suivre une approche davantage axée sur les relations et l'intégration de ces thèmes. Cela permettrait de renforcer les liens entre les protocoles pertinents de la Convention de Barcelone³ et les accords multilatéraux sur l'environnement, les instruments de nature déclarative et programmes internationaux et les organisations internationales concernées (par exemple l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée). En outre, en ce qui concerne la gouvernance environnementale participative, la réponse du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 peut offrir la possibilité de faire progresser les principes de « l'approche de la confiance du public », conformément aux initiatives phares pertinentes de la SMDD au titre de l'Objectif 6 « Gouvernance », en vue de renforcer les capacités des Parties contractantes et de combler le fossé en matière de coopération dans ce domaine novateur. MEPIELAN a également souligné le déficit scientifique sur la transmission des maladies zoonotiques et la nécessité de prêter attention aux données sur la

³ Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, le Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer et le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée.

transmission interspécifique des zoonoses. En référence au quatrième thème du document « Moderniser la gouvernance mondiale de l'environnement », MEPIELAN a souligné l'importance du rôle du Comité de respect des obligations dans la période de gouvernance post-COVID-19, ainsi que la nécessité de renforcer le Comité sur le plan institutionnel, notamment en améliorant la participation du public.

62. Au nom du Monténégro, La Présidente a informé les participants à la réunion de la préparation d'un ensemble de mesures nationales et a souligné que, dans le cadre de ce processus, le ministère de l'Environnement a mis l'accent sur la nécessité de ne pas oublier la dimension environnementale dans ces mesures de nature politique. À cet égard, les processus mondiaux, européens et du PNUE/PAM sont une source d'inspiration pour découpler les activités économiques de l'utilisation des ressources naturelles. Après avoir déclaré que le Programme 2030 et les ODD, ainsi que la SMDD et le Protocole GIZC sont plus que pertinents dans le contexte actuel, la Présidente a souligné la nécessité de mieux mettre en œuvre les mesures déjà existantes. Elle a également fait référence à la devise de la Journée mondiale de l'environnement 2020, selon laquelle « It's Time to Act #ForNature » (Il est temps d'agir pour la nature)⁴.

63. L'Italie a déclaré que la Direction générale de la mer et du littoral du Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la mer étudiait la possibilité d'élaborer une stratégie politique pour répondre aux effets de la crise de la COVID-19 sur l'environnement, en donnant la priorité aux stratégies existantes pour répondre aux situations d'urgence environnementale.

64. Le Secrétariat a précisé que la réponse du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 était mise en œuvre conjointement avec les Parties contractantes et les partenaires afin de soutenir les actions entreprises par ceux-ci. Une réflexion interne se poursuit afin de répondre de manière appropriée aux défis qui se posent à court, moyen et long termes. Le suivi des conséquences environnementales et socio-économiques de la crise à l'aide de nouvelles données permettra d'affiner les réponses stratégiques pertinentes. En outre, le Secrétariat investit dans la collaboration croisée et les partenariats interdisciplinaires afin de maintenir un bon niveau d'engagements, ce qui se reflétera dans la SMT 2022-2027.

65. MEPIELAN a exprimé sa volonté de contribuer à ces efforts fédérateurs, notamment par la mise en place de webinaires visant à enrichir et à approfondir les orientations stratégiques du PNUE/PAM pour répondre à la crise de la COVID-19.

66. Déclarant que le statu quo n'était plus une option, le CAR/CPD a fait référence à la préparation de mesures régionales pour que les entreprises vertes et circulaires encouragent la consommation et la production durables. Il s'agit d'une proposition opportune et forte qui soutient un redressement économique reposant sur des entreprises qui sont différentes de celles traditionnelles.

Conclusions :

xviii. Prenant note avec satisfaction de la réponse stratégique proactive du PNUE/PAM à la COVID-19, le Comité de pilotage de la CMDD s'est engagé à soutenir le Secrétariat dans la mise en œuvre de ce « plan d'action », encourageant à établir davantage de liens entre les quatre éléments de base et à mettre en évidence les éléments communs de leurs composantes respectives, ainsi qu'à soutenir davantage la mise en œuvre des cadres politiques existants, tels que le Programme à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable, la SMDD et les Protocoles de la Convention de Barcelone, de manière intégrée, en promouvant des solutions basées sur la nature et en renforçant les schémas de coopération et les approches participatives.

xix. Le Comité a recommandé au Secrétariat d'aborder la crise de la pandémie de COVID-19 du point de vue des pressions et des répercussions potentielles sur le développement durable de la région méditerranéenne et d'envisager les réponses possibles dans le cadre de l'étude

⁴ <https://www.unep-wcmc.org/news/world-environment-day--its-time-to-act-for-nature>

prospective MED 2050 et des processus pertinents, tels que la préparation de la SMT 2022-2027 du PNUE/PAM et les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional CPD, ainsi que dans le contexte de la 19e Réunion de la CMDD qui se tiendra prochainement.

H. Composition de la CMDD

67. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour et a fait référence à la proposition de composition de la CMDD pour 2022-2023, telle qu'elle figure dans le document UNEP/MAP WG.483/4.

68. D'après les documents constitutifs de la CMDD (Décision IG.22/17 adoptée lors de la CdP 19 en février 2016), le Secrétariat a expliqué que neuf membres de la CMDD devaient être remplacés après avoir accompli trois mandats consécutifs de deux ans, et a remerciés les membres concernés pour leur contribution. Le Secrétariat a également fait mention des six lettres de manifestation d'intérêt en provenance d'organisations et de personnalités qui souhaitent devenir officiellement membres de la CMDD lors de la CdP 22 en décembre 2021.

69. Le Secrétariat a expliqué le problème auquel la CMDD est confrontée avec le groupe des parlementaires, qui est décrit dans le document UNEP/MAP WG.483/4. Les trois membres de la CMDD faisant partie de ce groupe devraient être remplacés, car ils auront accompli trois mandats consécutifs d'ici fin 2021. Compte tenu des difficultés à trouver des candidats potentiels relevant du groupe des parlementaires, et faisant suite à l'une des conclusions de la 21^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD⁵, le Secrétariat s'est mobilisé pour trouver des candidats potentiels pour ce groupe. À ce jour, le Secrétariat n'a cependant reçu aucune lettre de manifestation d'intérêt de la part d'associations de représentants parlementaires régionales de la région méditerranéenne.

70. Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, afin de procéder à la finalisation des adhésions à la CMDD en temps utile pour assurer le fonctionnement efficace de la Commission, et conformément à la conclusion de la 21^e réunion du Comité de pilotage de la CMDD, il a été proposé : i) d'aborder cette question avec souplesse en raison de la difficulté de mise en œuvre normale du règlement intérieur de la CMDD ; et ii) d'envisager la possibilité de modifier les documents constitutifs de la CMDD (Décision IG.22/17).

71. La Présidente de la CMDD a conseillé de distinguer les règles établies du fonctionnement réel de la CMDD, lequel requiert que toutes les catégories de parties prenantes soient représentées. Elle a invité le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour trouver et mobiliser des candidats appropriés, tout en proposant de prolonger les mandats des membres actuels de la CMDD relevant du groupe des parlementaires.

72. L'Italie a déclaré qu'elle estimait difficile tant de prolonger la durée des mandats à l'encontre des règles que d'exclure des membres de la CMDD qui sont très actifs au sein de la Commission et du système PNUE/PAM. La déléguée a recommandé de porter à l'attention du Bureau des Parties contractantes la question de la prolongation des mandats pour un exercice biennal supplémentaire. Elle a rappelé que la CdP 22 devrait prendre une décision à ce sujet, y compris concernant la possibilité de modifier les procédures pour traiter cette question de manière appropriée.

73. Compte tenu de l'importance de maintenir des représentants parlementaires au sein de la CMDD, ainsi que du principe de rotation et du nombre limité de mandats pour tous les membres de la

⁵ Conclusion xxvi: « *Compte tenu du nombre limité de réseaux de parlementaires en Méditerranée, si aucun candidat pertinent n'est identifié ou ne manifeste d'intérêt pour adhérer à la CMDD, le Comité de pilotage de la CMDD pourrait envisager de recommander aux Parties contractantes de proroger l'inclusion du Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) au sein de la CMDD pour les deux prochaines années. Le Comité a souligné la participation active de ces organisations aux travaux de la CMDD ainsi qu'au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, tout en encourageant le Secrétariat à poursuivre ses efforts afin de désigner d'éventuels candidats pour ce groupe* ».

Commission, MEPIELAN a souligné la nécessité de mettre à jour les documents constitutifs de la CMDD et d'élargir la catégorie des parlementaires. Il a ajouté que de tels changements dans les règles permettraient de gagner en flexibilité et en cohérence.

74. Le Maroc a offert son soutien pour trouver une association de parlementaires en Afrique du Nord.

Conclusions :

xx. Le Comité de pilotage de la CMDD a remercié les membres sortants de la CMDD pour leur contribution aux travaux de la Commission :

- **Cités et gouvernements locaux unis – CGLU (groupe des autorités locales) ;**
- **le réseau ANIMA Investment Network (groupe des parties prenantes socioéconomiques) ;**
- **le Forum euroméditerranéen des instituts de sciences économiques – FEMISE (groupe de la communauté scientifique) ;**
- **le Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et de négociation – MEPIELAN (groupe de la communauté scientifique) ;**
- **le Réseau méditerranéen des solutions pour le développement durable/Med-SDSN (groupe de la communauté scientifique) ;**
- **l'Union pour la Méditerranée – UpM (groupe des organisations intergouvernementales) ;**
- **le Cercle des Parlementaires méditerranéens pour le développement durable – COMPSUD (parlementaires) ;**
- **l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée – APM (parlementaires) ;**
- **l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (parlementaires).**

xxi. Le Comité a apprécié les manifestations d'intérêt des parties prenantes suivantes proposées en vue de devenir Membres de la CMDD pour l'exercice biennal 2022-2023, et a recommandé au Secrétariat de soumettre cette proposition à l'examen de la 19^e Réunion de la CMDD ainsi qu'à la COP 22 en vue de sa possible approbation :

- **le Réseau de villes méditerranéennes – MedCités (groupe des autorités locales) ;**
- **la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement (groupe des acteurs socioéconomiques) ;**
- **les Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux – MedECC (groupe de la communauté scientifique) ;**
- **le Centre International de droit comparé de l'environnement – CIDCE (groupe de la communauté scientifique) ;**
- **M^{me} Fatima Driouech (groupe de la communauté scientifique) ;**
- **le Centre de coopération méditerranéenne de l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN-Med (groupe des organisations intergouvernementales).**

xxii. Le Comité a pris note des difficultés rencontrées pour identifier et mobiliser des candidats potentiels pour le groupe des parlementaires, en raison du nombre limité d'organisations relevant de cette catégorie, compte tenu de la nécessité d'envisager le remplacement des Membres de la CMDD ayant accompli trois mandats consécutifs, et donc de procéder aux propositions nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace de la Commission au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

xxiii. Le Comité a demandé au Secrétariat de continuer à rechercher des organisations pertinentes qui pourraient être intéressées à rejoindre le groupe des parlementaires de la CMDD et d'informer le Comité à ce sujet au moins deux mois avant la tenue de la 19^e Réunion de la CMDD pour examen. Dans l'éventualité où aucune organisation ne serait identifiée et mobilisée, le Comité autorisera le Secrétariat à faire une proposition à la CMDD en vue de prolonger le

mandat des membres actuels de la CMDD de cette catégorie, qui devra être accompagnée d'une proposition de révision, le cas échéant, du paragraphe 2 et du paragraphe 9(II) du document sur la composition de la CMDD (Annexe I de la décision IG.22/17), envisageant respectivement l'élargissement de la portée des représentants du groupe des parlementaires et la durée de leur mandat.

I. Préparation de la 19^{ème} Réunion de la CMDD

75. Conformément au mandat de la CMDD et de son Comité de pilotage, la Présidente a indiqué que le Secrétariat avait inclus dans le document UNEP/MED WG.483/4 une série de points pour leur prise en compte par les membres du Comité de pilotage de la CMDD afin de faciliter le débat sur la préparation de la 19^e réunion de la CMDD et la définition des points éventuels de l'ordre du jour.

76. Le Secrétariat a précisé qu'un certain nombre de points de l'ordre du jour découleraient directement du mandat de la CMDD et devraient donc être considérés comme obligatoires, par exemple discuter du rapport analytique du Coordonnateur du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, et formuler des avis sur l'ensemble du projet de programme de travail du PNUE/PAM pour 2022-2023 dans le but d'intégrer les études de durabilité, entre autres. D'autres points de l'ordre du jour permettraient d'organiser des tables rondes constructives et/ou d'inviter des intervenants de qualité sur des questions spécifiques liées aux décisions de la CdP 21 relatives à la SMDD et aux travaux de la CMDD, par exemple, l'économie bleue durable et inclusive dans le contexte des changements climatiques, une relance verte dans l'ère post-COVID grâce au déploiement de l'économie circulaire en Méditerranée, et la dernière Décennie d'action pour réaliser les ODD : dix ans pour transformer notre région méditerranéenne, entre autres. Un terrain possible à étudier serait donc de définir collectivement un thème général et d'intégrer diverses idées sous ce thème commun.

77. Au cours de la discussion qui a suivi, l'Italie a proposé d'organiser une table ronde interactive sur les océans et les changements climatiques, en tenant compte des conventions mondiales telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Faisant écho à une suggestion du Secrétariat visant à dissocier le développement de la pollution atmosphérique causée par les navires en Méditerranée dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision IG.24/8 adoptée lors de la CdP 21 pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA), la déléguée a mentionné que l'Italie serait en mesure de faire rapport sur les efforts actuels visant à verdir les ports (par exemple, la réduction de la consommation d'énergie ou la transition énergétique des ports).

78. Le Maroc a proposé d'aborder l'économie verte en Méditerranée en replaçant la question de la disponibilité de l'eau dans un contexte de pression démographique. Le délégué a également évoqué les changements climatiques et les contributions déterminées au niveau national révisées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

79. MEPIELAN a recommandé de se concentrer en priorité sur la réponse de la région méditerranéenne à la pandémie et à la crise de COVID-19, et a indiqué que la CMDD disposait déjà d'un document pertinent sur lequel s'appuyer pour contribuer à améliorer la réponse du PNUE/PAM.

80. L'organisation de sessions parallèles a été provisoirement exclue, car cela pourrait ne pas être réalisable si la réunion se tenait par vidéoconférence.

81. Le Secrétariat a informé le Comité de pilotage de la CMDD de l'hôte potentiel de la 19^e réunion de la CMDD. Deux Parties contractantes ont exprimé de manière informelle leur intérêt de principe, mais n'ont pas encore présenté de confirmation formelle. Le Secrétariat a assuré le suivi par une correspondance officielle avec le Ministère slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), qui est une organisation

intergouvernementale et l'un des membres de la CMDD qui devrait être remplacé, a exprimé sa volonté d'organiser la réunion dans ses bureaux régionaux situés à Naples ou à Saint-Marin. Le Secrétariat effectuera le suivi auprès de ces parties et informera le Comité de pilotage de la CMDD des développements ultérieurs.

Conclusions :

xxiv. Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à préparer un projet d'ordre du jour provisoire détaillé de la 19e Réunion de la CMDD illustrant les discussions tenues lors de la réunion et les conseils des participants. Le thème « Les changements climatiques et leur lien avec les océans dans le contexte de l'économie bleue et de l'économie verte à l'ère post-COVID » a été considéré comme présentant un grand intérêt pour la réunion.

xxv. Le Comité a invité le Secrétariat à concevoir la structure de la 19e Réunion de la CMDD de manière à favoriser l'interactivité entre les participants, les possibilités d'apprentissage par les pairs et la visibilité des travaux de la CMDD et de ses membres pour la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des Objectifs de développement durable.

xxvi. Le Comité a pris note des efforts déployés par le Secrétariat en vue de mobiliser l'intérêt des Membres de la CMDD pour accueillir la 19e Réunion de la CMDD, et a invité le Secrétariat à assurer le suivi auprès de ceux qui ont exprimé un intérêt de principe en vue d'une éventuelle confirmation.

Point 5 de l'ordre du jour : Tout autre sujet

82. La Présidente a invité les participants à réfléchir à d'autres questions qui pourraient être soulevées. Aucune autre question n'a été soulevée par les membres du Comité de pilotage de la CMDD.

Point 6 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

83. La Présidente a félicité le Secrétariat pour la préparation et la documentation de la réunion, en indiquant que le rapport de la réunion serait communiqué en temps utile pour approbation par voie électronique.

84. Le Secrétariat s'est joint à la Présidente pour remercier les membres du Comité de pilotage de la CMDD pour leur engagement et leurs précieuses contributions, ainsi que les intervenants invités, estimant que la discussion a apporté des commentaires constructifs et pertinents.

La réunion a été clôturée par la Présidente le mercredi 15 décembre 2020 à 18 h 00.

Annexe I : Liste des participants

Annexe I : Liste des participants

Membres du Comité de pilotage de la CMDD	
<p>CGLU : CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS Vice-Président</p>	<p>Mr Jean Baptiste BUFFET Senior Advocacy Officer</p>
<p>ITALY/ ITALIE Vice-Président</p>	<p>Ms Valentina MAURIELLO Expert, SOGESID Technical Assistance Unit General Directorate for Sea and Coasts Ministry of the Environment and Land and Sea Protection</p>
<p>MEPIELAN: MEDITERRANEAN PROGRAMME FOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL LAW AND NEGOTIATION Rapporteur</p>	<p>Mr Evangelos RAFTOPOULOS Director, Professor of International Law, Panteion University of Athens, Greece</p>
<p>MONTENEGRO Président</p>	<p>Ms Ivana STOJANOVIC Adviser Directorate for Climate Change and Mediterranean Affairs – Division for Mediterranean Affairs Ministry of Ecology, Spatial Planning and Urbanism</p>
<p>MOROCCO / MAROC Vice-Président</p>	<p>Mr Mohammed MAKTIT Chef de la Division des Etudes et de la Planification Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable</p>
<p>TURKEY / TURQUIE Vice-Président</p>	<p>Ms Bahar ÖZÖĞÜT Environmental Expert Dr. Menekşe KESKİ Chemist</p>
<p>UPM: SECRETARIAT DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE Vice-Président</p>	<p>Ms Alessandra SENSI Head of Sector – Environment and Blue Economy Water Environment Blue Economy Division Mr Arnault GRAVES Senior Climate Adviser / Energy Climate Action</p>

Intervenants invités	
MedECC: MEDITERRANEAN EXPERTS ON CLIMATE AND ENVIRONMENTAL CHANGE / EXPERTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	<p>Mr Wolfgang CRAMER MedECC Coordinator <i>Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE)</i> Aix Marseille Université, CNRS, IRD, Avignon Université, Technopôle Arbois-Méditerranée, France</p>
UNEP / PNUE	<p>Ms Magda BIESIADA Head, WESR Unit, Science Division</p> <p>Mr Dany GHAFARI Programme Management Officer, SDGs and Environment Statistics Unit, Science Division</p>

SECRETARIAT DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE	
UNEP/MAP – PNUE/PAM	<p>Mr Gaetano LEONE Coordinator</p> <p>Ms Tatjana HEMA Deputy Coordinator</p> <p>Mr Julien LE TELLIER Programme Management Officer (Socio-Economic Affairs)</p> <p>Mr Ilias MAVROEIDIS Programme Management Officer (Governance)</p> <p>Mr Jérémie FOSSE Consultant, MSSD Mid-Term Evaluation</p>
CENTRE D'ACTIVITÉ RÉGIONAL PLAN BLEU	<p>Mr François GUERQUIN Director / Directeur</p> <p>Mr Antoine LAFITTE Programme Officer, Observation of the Environment and Sustainable Development</p>
CENTRE D'ACTIVITÉ RÉGIONAL POUR LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES (CAR/CPD)	<p>Mr Enrique de VILLAMORE Director</p> <p>Ms Magali OUTTERS Team Leader</p>

	<p>Ms Ananda ALONSO Programme Manager</p> <p>Mr Manuel CLAR Consultant, SCP Regional Action Plan Mid-Term Evaluation</p>
--	--

Annexe II : Agenda de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Annexe II : Agenda de la 22^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Emploi du temps

(L'emploi du temps se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU+2).

Mardi 15 décembre 2020			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Document
10:00 – 10:30	1. Ouverture de la réunion Point 4 de l'ordre du jour Questions spécifiques 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Comité de pilotage de la CMDD Secrétariat	UNEP/MED WG.483/1 UNEP/MED WG.483/2 UNEP/MED WG.483/Inf.1 UNEP/MED WG.483/Inf.2
10:30 – 11:30	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période mai – octobre 2020	Secrétariat	UNEP/MED WG.483/3 UNEP/MED WG.483/Inf.3 UNEP/MED WG.483/Inf.4 UNEP/MED WG.483/Inf.5 UNEP/MED WG.483/Inf.6 UNEP/MED WG.483/Inf.7
11:30 – 12:00	4. Questions spécifiques (cont'd) B. Le Prix méditerranéen de l'entrepreneuriat vert	Secrétariat (CAR/CPD)	UNEP/MED WG.483/3 UNEP/MED WG.483/4
12:00 – 12:30	<i>Pause</i>		
12:30 – 13:30	4. Questions spécifiques D. Introduction par la Division scientifique du PNUE de la « Salle de situation de l'environnement mondial » (WESR)	Secrétariat Division scientifique du PNUE	UNEP/MED WG.483/4
13:30 – 14:30	4. Questions spécifiques (cont'd) E. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration des indicateurs de consommation et production durables	Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD)	UNEP/MED WG.483/3 UNEP/MED WG.483/4
14:30 – 16:00	<i>Pause déjeuner</i>		
16:00 – 17:00	4. Questions spécifiques (cont'd) C. Etudes d'évaluation : (1) Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)	Secrétariat M. Wolfgang Cramer (MedECC)	UNEP/MED WG.483/3 UNEP/MED WG.483/4 UNEP/MED WG.483/Inf.6
17:00 – 18:00	4. Questions spécifiques (cont'd) C. Etudes d'évaluation : (2) Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED) ; (3) Étude de prospective MED 2050	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.483/3 UNEP/MED WG.483/4

Mercredi 16 décembre 2020			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Document
10:00 – 10:45	4. Questions spécifiques (cont'd) G. La réponse stratégique du PNUE/PAM à la crise de la COVID-19 en Méditerranée	Secrétariat	UNEP/MED WG.483/4 UNEP/MED WG.483/Inf.7
10:45 – 11:15	4. Questions spécifiques (cont'd) H. Adhésion à la CMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.483/4
11:15 – 12:00	4. Questions spécifiques (cont'd) F. Structures et processus pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays méditerranéens	Secrétariat	UNEP/MED WG.483/4 UNEP/MED WG.483/5
<i>12:00 – 12:30</i>	<i>Pause</i>		
12:30 – 14:30	4. Questions spécifiques (cont'd) A. Évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action régional sur les Consommation et Production Durables (CPD)	Secrétariat	UNEP/MED WG.483/3 UNEP/MED WG.483/4 UNEP/MED WG.483/Inf.3 UNEP/MED WG.483/Inf.4 UNEP/MED WG.483/Inf.5
<i>14:30 – 16:00</i>	<i>Pause déjeuner</i>		
16:00 – 17:00	4. Questions spécifiques (cont'd) I. Préparation de la 19ème réunion de la CMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.483/4
17:00 – 18:00	5. Tout autre question 6. Clôture de la réunion	Secrétariat Présidente de la CMDD	UNEP/MED WG.483/1 UNEP/MED WG.483/2 UNEP/MED WG.483/Inf.8